

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/10/2006 - Convocation du 19/10/2006  
Compte rendu affiché le : 03/11/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	25

**Présents :** Mme ZUILI; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme BERRA; M. FORGET; M. MACHURAT; M. BELLOT

**Absents représentés :** M. CHRETIN (pouvoir à Mme ZUILI); Mme GLATARD (pouvoir à Mme GUERIN); M. MEYER (pouvoir à M. POINT); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme WYMANN); Mle MILLET (pouvoir à M. MACHURAT); Mle VEYRIER (pouvoir à Mme BOUHEY)

**Absents :** M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

## Objet : Gestion Sociale et Urbaine de proximité : convention de participation financière

Dans le cadre du contrat de ville, des actions de gestion sociale et urbaine de proximité sont menées dans les quartiers. Pour ce faire, une convention triennale est intervenue entre la Communauté Urbaine de Lyon, la Région Rhône-Alpes, l'État, l'Opac du Rhône, la société Alliade.

Les thèmes principaux sont l'amélioration du cadre des conditions de vie et la concertation et la participation des habitants.

La convention que l'assemblée est invitée à examiner a pour objet de préciser les modalités de participation financière, au titre de l'année 2006, de la Communauté Urbaine de Lyon au profit de la commune pour le financement de l'action "jardins partagés".

Dans le détail, cette opération dont la maîtrise d'ouvrage revient à la ville, présente un budget global prévisionnel de 55 000 €. La Communauté Urbaine participera à hauteur de 10 000 € et, pour information, la Région Rhône-Alpes pour 30 500 €.

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le contrat de ville,
- **ADOpte la convention de participation financière relative à l'action "jardins partagés",**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,**
- **DIT que la recette correspondante figure au budget communal.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 26 octobre 2006  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 09/11/2006  
Publication ou affichage du 10/11/2006  
Paul LAFFLY,  
Maire.